



INSCRIPTION 2010-2011

- GYMNASSE (GY),
- ECOLE DE COMMERCE (EC),
- ECOLE DE CULTURE GENERALE (ECG)

Chers Parents,

Voici venu le temps, pour ceux qui le désirent, d'inscrire vos enfants au Collège du Sud.

Afin que cette inscription se déroule au mieux, nous vous rappelons ci-après quelques points importants.

Inscription - Comment se déroule-t-elle?

Dans le courant du mois de janvier 2010, les fiches d'inscriptions seront distribuées aux élèves intéressés. Dans certains CO, l'inscription se fera durant une heure de cours. **Il est donc important que les choix aient été définis auparavant.**

A donner lors de l'inscription :

- une photo format passeport, - une copie du bulletin de notes (semestre)
- une copie du permis d'établissement pour les élèves étrangers

Dates importantes :

- **Lundi 15 février 2010** : délai d'inscription pour l'EC, l'ECG et le GY
- **Samedi 6 mars 2010** : examen d'admission pour l'**Ecole de commerce (EC)**, à Bulle
- **Samedi 20 mars 2010** : examen d'admission pour l'**Ecole de culture générale (ECG)**, à Bulle
- **Avril 2010** : envoi d'un contrôle d'inscription, mentionnant les choix effectués afin d'éviter toute erreur
- **Juillet 2010** : envoi de la documentation nécessaire à la rentrée scolaire, avec confirmation d'inscription
- **Lundi 30 août 2010** : rentrée scolaire 2010-2011

Conditions d'admission - rappels :

Pour toutes les sections, ce sont les moyennes du 1^{er} semestre qui font référence. L'admission n'est définitive que si ces conditions sont maintenues en fin d'année scolaire au CO.

• **Gymnase (GY) :**

Les élèves provenant des classes de 3^{er} année **prégymnasiale** du CO sont admissibles sans examen dans une classe de 1^{er} année gymnasiale **s'ils remplissent les conditions de promotion du CO.**

Les élèves qui ont fréquenté un **institut privé** et qui demandent une admission en section gymnasiale **doivent se présenter à l'examen**, organisé pour les quatre collèges du canton, à **Fribourg, le jeudi 8 juillet 2010**. Une convocation est envoyée en temps voulu.

Une 10^{er} année linguistique ne permet pas l'entrée au gymnase pour les élèves qui ne proviennent pas de PG.

• **Ecole de commerce (EC) et Ecole de culture générale (ECG) :**

Les élèves promus d'une classe de troisième **prégymnasiale** sont admis sans examen.

Les élèves promus de section générale, qui ont obtenu **5 au moins** en branches éliminatoires et en moyenne générale au semestre, sont admis sans examen. **Pour ceux qui ne parviennent pas à maintenir ces résultats en fin d'année scolaire**, un examen **d'admission** est prévu le **jeudi 8 juillet 2010**.

Les élèves de section générale qui ont obtenu des moyennes **inférieures à cinq se présentent, en fonction de leur(s) inscription(s), aux examens des samedi 6 mars 2010 pour l'EC** ou **20 mars 2010 pour l'ECG**, à 07h30 au Collège du Sud (une convocation est envoyée en temps voulu). Les examens portent sur les programmes de 3^{er} CO (section générale) en français, allemand et mathématiques.

Il n'y a pas d'examen de rattrapage.

- Les candidats qui ont fréquenté une école publique d'un autre canton sont admissibles s'ils remplissent les conditions d'admission dans leur canton.

- Les élèves provenant d'une **école privée** doivent se présenter aux **examens** (6 ou 20 mars, selon choix).

PERSPECTIVES DES ETUDES

Ecole de commerce (EC) - Durée des études : 3 ans pour le diplôme, 3 ½ avec filière MPC

Le diplôme de commerce est reconnu dans toute la Confédération. Ce diplôme permet à son détenteur d'entrer directement dans le monde du travail, au même titre que la personne au bénéfice d'un CFC d'employé de commerce. La durée des études pour le diplôme de commerce est de trois ans.

Pour la filière de la maturité professionnelle commerciale (MPC), la durée est de 3 ans et demi. La MPC est une condition pour entrer dans les Hautes Ecoles spécialisées (HES), par exemple à la Haute Ecole de Gestion (HEG). Sa valeur est aussi reconnue par les entreprises. Toutefois, elle n'ouvre pas directement les portes des Universités ou des Ecoles polytechniques.

Ecole de culture générale (ECG) - Durée des études : 3 ans

L'ECG a pour but de donner à des jeunes, ayant terminé leur scolarité obligatoire, la possibilité d'accéder à des études ou des formations exigeant 10, 11 ou 12 degrés de scolarité préalables, 18 ou 19 ans révolus et une maturité suffisante.

Cette filière s'adresse aux élèves qui se destinent à un métier ayant trait au domaine de la santé ou du social et ouvre la voie à un large éventail de professions :

A. Option santé Préparation aux professions :

- Soignantes : Infirmier-ère, sage-femme, ambulancier-ère, puériculteur/trice
- Médico-thérapeutiques : diététicien/ne, ergothérapeute, hygiéniste dentaire, pédicure-podologue, physiothérapeute.
- Médico-techniques : laborant-e médical-e, préparateur/trice en pharmacie, technicien-ne en radiologie médicale (TRM), technicien-ne en salle d'opération (TSO).
- Du laboratoire et autres : laborant-e en biologie, en chimie, assistant-e de médecin, en pharmacie, droguiste, esthéticien-ne, opticien-ne.

B. Option socio-éducative Préparation aux professions :

- Enseignant/e primaire, Animateur-trice socio-culturel-le, assistant-e social-e, éducateur-trice spécialisé-e, de la petite enfance, psychomotricien-ne, maître-esse socioprofessionnel-le

Cette liste n'est pas exhaustive, mais propose un large aperçu des possibilités offertes selon diverses conditions d'admission aux titulaires d'un certificat de l'Ecole de Culture Générale.

Un certificat de culture générale couronne la fin de la 3^e année, mais ce certificat n'est pas une fin en soi. Il facilite l'entrée dans des écoles où le niveau exigé des connaissances scientifiques et des qualités personnelles du candidat est élevé.

Les détenteurs d'un certificat ECG peuvent obtenir une maturité spécialisée qui leur permettra de se présenter dans une HES (Haute Ecole Spécialisée) ou une HEP (Haute Ecole Pédagogique). Cette formation d'une année supplémentaire est placée sous la responsabilité des Ecoles de Culture Générale. Trois types de maturité spécialisée sont possibles :

- maturité spécialisée du domaine santé (MS-santé) ;
- maturité spécialisée du domaine social (MS-social) ;
- maturité spécialisée orientation pédagogique (MS-OP).

Gymnase (GY) - Durée des études : 4 ans

Contrairement aux formations professionnelles, le gymnase ne prépare pas directement à une profession. L'élève qui couronne cette formation générale par l'obtention d'un certificat de maturité fédérale doit consacrer encore plusieurs années à l'acquisition d'une formation professionnelle, universitaire ou non.

Celui ou celle qui est en possession d'un certificat de maturité gymnasiale peut, en principe, s'inscrire dans n'importe quelle section d'études d'une Université ou d'une Ecole polytechnique suisse.

Quelques facultés exigent cependant la connaissance de certaines branches qui ne font pas forcément partie du choix de tel ou tel élève : il s'agit essentiellement du latin pour les facultés des lettres, du latin et du grec pour les facultés de théologie. Le grec est obligatoire en faculté des lettres pour l'étude des langues anciennes (latin et grec) et pour celle de l'archéologie.

Le titulaire d'une maturité gymnasiale peut aussi directement entrer dans une Haute Ecole pédagogique (HEP). Il lui est même possible d'entrer dans les Hautes Ecoles spécialisées (HES), par exemple à la Haute Ecole de Gestion (HEG), moyennant une ou deux années de pratique professionnelle après la maturité.

EN BREF, POUR L'INSCRIPTION, VEUILLEZ IMPERATIVEMENT :

1. pour le **gymnase**, choisir :
 - ➔ **Arts visuels ou Musique ?** (en discipline fondamentale, la musique ne comporte pas l'étude d'un instrument)
 - ➔ **latin / grec :** les élèves qui ont suivi les cours de latin ou de grec au CO doivent indiquer s'ils désirent poursuivre l'étude de ces langues en première année de gymnase. Ce choix est recommandé.
 - ➔ **bilinguisme :** le Collège du Sud propose en première année le cours d'introduction à l'économie et au droit, donné en allemand à raison de trois heures hebdomadaires
2. pour **l'école de commerce**, définir l'option artistique :
 - ➔ **Arts visuels ou Musique ?** (en discipline fondamentale, la musique ne comporte pas l'étude d'un instrument)
3. pour **l'école de culture générale**, définir l'option choisie :
 - ➔ **santé ou socio-éducative**
4. **prévoir une photo format passeport à donner lors de l'inscription**, donc à apporter en classe si celle-ci se fait durant une heure de cours. Inscrivez au dos nom, prénom, CO et classe actuelle (ex. : nom, prénom, Bulle, 3/02). Donner également une copie du bulletin de notes et, pour les élèves étrangers, du permis d'établissement.
5. connaître la date de naissance du représentant légal, qu'il est nécessaire d'indiquer lors de l'inscription. Ceci est indispensable pour le service des statistiques de l'Etat de Fribourg.

Complément d'informations**1. Répartition des élèves**

Les élèves de la partie sud du canton fréquentent en principe le Collège du Sud.

2. Envoi de la demande d'admission

La demande d'admission dûment remplie et signée, accompagnée d'une photo d'identité, de la photocopie des résultats scolaires et d'une copie du permis d'établissement pour les élèves étrangers, doit être envoyée dans les délais publiés en décembre et janvier dans la Feuille Officielle à l'adresse suivante :

**Direction du Collège du Sud
Rue de la Léchère 40
Case postale 480
1630 Bulle**

Généralement, les demandes d'admission sont récoltées par les directions des CO qui nous les transmettent.

3. Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à consulter notre site www.collegedusud.ch.

Vous pouvez également nous téléphoner, au 026 305 99 00, du lundi au vendredi, nous répondrons volontiers à votre demande.

Bulle, janvier 2010